

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-DN110

présenté par

M. Gonzalez, M. Giletti, M. Boccaletti, Mme Colombier, Mme Florence Goulet, M. Jacobelli,
M. Jenft, Mme Lechon, M. Limongi, Mme Martinez, M. Monnier, M. Sabatou, M. Tesson et
M. Tonussi

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Défense »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.
--